



120 de Naples, St-Augustin-de-Desmaures
Québec, Canada G3A 2Y2
Tél.: 418.878.4116 ou 1.800.661.6316
Télec.: 418.878.1595

OUVERTURE DE COMPTE GT ACCESSIBILITÉ

CLIENT: _____

(Dénomination sociale de la personne / corporation exploitant le commerce)

NOM DU COMMERCE: _____
(si différent)

ADRESSE: _____
No civique rue
ville province pays code postal

TÉL.: (____) _____ - _____ TÉLÉC.: (____) _____ - _____

COURRIEL: _____

CONTACTS

_____ TÉL.: (____) _____ - _____ COURRIEL: _____

Nom de l'administrateur

_____ TÉL.: (____) _____ - _____ COURRIEL: _____

Responsable des C/P

_____ TÉL.: (____) _____ - _____ COURRIEL: _____

Autres

_____ TÉL.: (____) _____ - _____ COURRIEL: _____

Autres

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Année(s) d'expérience: _____

Nombre d'années en affaire: _____

Nombre d'employé(e)s: _____

Région d'opération: _____

Type de produit “Accessibilité” vendu:

Nombre d’unités vendues au cours des 12 derniers mois: _____

Chiffre d’affaire moyen au cours des 12 derniers mois (en \$): \$_____

INDIQUER CI-DESSOUS TROIS (3) FOURNISSEURS AVEC QUI VOUS FAITES AFFAIRE ACTUELLEMENT:

NOM: _____

TÉLÉPHONE: (____) _____ - _____

NOM: _____

TÉLÉPHONE: (____) _____ - _____

NOM: _____

TÉLÉPHONE: (____) _____ - _____

Code local applicable: _____

Permis requis? ☐ Oui ☐ Non # de licence: _____

Inspections requises? ☐ Oui ☐ Non

ASSURANCE

Nom de votre compagnie d’assurance responsabilité: _____

Couverture d’assurance responsabilité relative à la vente et à l’installation d’ascenseurs: \$_____

_____ TÉL.: (____) _____ - _____ Courriel: _____

Contact

Complété par : _____ Date : _____

INFORMATIONS BANCAIRES

NOM DE L'INSTITUTION BANCAIRE: _____

DE COMPTE: _____

TÉLÉPHONE: (____) _____ - _____

ADRESSE:

NO CIVIQUE	RUE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
------------	-----	-------	----------	-------------

LIMITE DE CRÉDIT DEMANDÉE: _____ \$

ÊTES-VOUS PRÉSENTEMENT COTÉS PAR DUN & BRADSTREET? OUI NON

SI OUI, QUELLE EST VOTRE COTE? _____

VOUS EST-IL DÉJÀ ARRIVÉ DE NE PAS COMPLÉTER UN CONTRAT D'INSTALLATION QUI VOUS AVAIT ÉTÉ ACCORDÉ?

OUI NON

AVEZ-VOUS DÉJÀ FAIT L'OBJET D'UNE FAILLITE? OUI NON

FAITES-VOUS PRÉSENTEMENT L'OBJET D'UN JUGEMENT, RÉCLAMATION OU POURSUITE? OUI NON

(si la réponse est "oui" à l'une ou l'autre des questions précédentes, veuillez nous indiquer les détails sur une feuille séparée)

Conditions de vente

1. PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES.

Le Vendeur conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement final du prix de vente. Toute perte devient la responsabilité de l'acheteur dès le départ des marchandises et/ou des services rendus par le Vendeur.

2. DÉFAUT DE PAYER.

Advenant le défaut de payer le prix conformément aux conditions de paiement stipulées ci-après, le Vendeur pourra exiger le paiement de tout solde dû sur le prix de vente, soit reprendre possession des marchandises vendues, sans avis ou procédures judiciaires, le Client y consentant à l'avance, sans aucune indemnité, ni remise des sommes reçues sur le prix de vente.

3. RETOUR DES MARCHANDISES.

Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans une autorisation de la part du Vendeur. De plus, des frais administratifs équivalent à 15% du prix de vente de telle marchandise seront exigés du Client.

4. TERME RÉGULIER ET INTÉRÊTS

Net 30 jours ou selon convention entre les parties. Tout compte passé dû portera intérêt au taux de 18% l'an (1.5% par mois) calculé mensuellement.

5. OBJET.

Les conditions ci-dessus s'appliqueront à toutes les transactions relatives à l'achat de marchandises à intervenir entre les parties pendant toute la durée de leurs relations d'affaires.

6. CONVENTION DE CRÉDIT.

Les parties conviennent d'un commun accord, que la détention par le Vendeur d'un « Fac-similé (copie fax) » du contrat de crédit dûment complété et signé par l'acheteur, constitue une preuve d'engagement irréfutable, au même titre que si le Vendeur détenait la copie de contrat de crédit originale.

7. AUTORISATION D'INFORMATION DE CRÉDIT.

Le Client par la présente demande l'ouverture de son compte Client, autorise le Vendeur, ses employés, officiers ou représentants, à obtenir les informations le concernant.

8. DOMMAGES INTÉRÊTS LIQUIDITÉS.

Si dans l'hypothèse où le Client faisait défaut de respecter l'une ou l'autre des obligations assumées en vertu des présentes, le Vendeur devrait avoir recours aux services d'un avocat pour la protection de ses droits ou pour les faire valoir, le Client s'engage à payer au Vendeur, une somme additionnelle équivalente à 15% de tout solde qui serait alors dû, à titre de dommages intérêts liquidés, à moins qu'un texte de loi ou règlement ne l'en dispense, par la présente clause s'appliquant également dans le cas où le compte serait mis en collection auprès d'une agence de recouvrement.

9. APPROBATION DE CRÉDIT.

Le présent contrat de crédit prendra effet dès qu'il aura été approuvé par le service du crédit.

10. ÉLECTION DE FOR, DROIT APPLICABLE ET DIVISIBILITÉ.

Le présent contrat est exclusivement assujéti au droit de la province de Québec et au droit du Canada y étant applicable, lequel lie les parties et régira toutes questions soulevées par les présentes et ce, sans égard au principe de conflits de lois. Les tribunaux de la province de Québec ont compétence exclusive à l'égard de toutes poursuites intentées par l'une ou l'autre des parties aux présentes. Dans l'éventualité où l'une des dispositions du présent contrat soit déclarée inopérante ou invalide pour quelque motif que ce soit, ladite disposition sera réputée être sans effet sans par ailleurs rendre invalides ou inopérantes les dispositions résiduelles de cette entente, lesquelles demeureront pleinement en vigueur et applicables.

11. RESPONSABILITÉ PERSONNELLE.

Lorsqu'il s'agit d'une corporation, la personne signant pour celle-ci s'engage de plus personnellement par le fait de cette seule signature, conjointement et solidairement avec cette corporation, envers le Vendeur, pour toutes les obligations découlant des achats effectués suite à la présente demande d'ouverture de crédit et renonce à tout bénéfice de discussion et division.

12. PAIEMENT.

Tous les versements doivent parvenir à Le Groupe Manufacturier d'ascenseurs Global Tardif Inc., 120 rue de Naples, Saint-Augustin-Desmaures (Québec) G3A 2Y2.

Signé à _____, ce _____ jour de _____ 20_____.

Signature: _____ Titre: _____

Veillez envoyer votre demande par courriel à nicolas.gendron@globaltardif.com ou par fax à son attention au (418) 878-1595 (tél.: (418) 878-4116(#264), ou 1-800-661-6316). Toutes ces informations resteront confidentielles. Un représentant Global Tardif communiquera avec vous dans les prochains jours. Merci de votre intérêt pour Global Tardif.